

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Dans le respect des gestes barrière compte tenu de l'état d'urgence sanitaire dû au Covid-19. Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à vingt- heure trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur BARON Jérôme, Maire.

Étaient présents : ARNAUD Luc, BARON Jérôme, Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire, BISTUE Christiane, Mme DELOIN Perrine, Mme GALLOIS Diane, M. LOUBATIERE Jean-Marc, Mme MASBON Elodie, M. MOURIC Roland, M. REVOL Stéphane et Mme SOUCHON Line.

Secrétaire de séance : Mme SOUCHON Line vote à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande l'annulation concernant le point 3 (ne nous concerne pas), accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du 23/08/2021
- 2- Délibération pour demande de subvention SMEG.
- 3- Délibération demande de compensation par l'état des sommes engagées pour rembourser les frais de garde.
- 4- Délibération pour demande de subvention pour la salle polyvalente contrat territorial 2022.
- 5- Délibération pour demande de subvention pour la salle polyvalente à la Région Occitanie pour 2022.
- 6- Délibération pour demande de subvention pour salle polyvalente à DETR 2022.
- 7- Délibération pour convention pour la télétransmission et la désignation d'un prestataire pour les actes réglementaires et budgétaires.
- 8- Questions diverses.

Tous les points ont été longuement débattus et expliqués lors de la réunion de travail en préparant ce conseil.

1- Le procès-verbal du 23/08/2021 est adopté à l'unanimité.

2- Délibération pour demande de subvention SMEG :

Le Maire donne lecture de la délibération pour la subvention du SMEG.

La commune de SAINT-BENEZET a décidé le remplacement de luminaires vétustes par des luminaires à LED neufs.

Pour le renouvellement de points lumineux :

DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE	QTE	MONTANT H.T.
Luminaires de style sur façade -Déconnexion et dépose ancienne lanterne - Fourniture pose et raccordement d'une lanterne de style de marque ECLATEC modèle BEAUREGARD II suspendue à sa console modèle PARIS II, source LED avec coupe flux arrière, appareillage gradable et parasurtenseur (jusqu'à 10 KV avec boîtier coupe- circuit de protection. Reprise de l'alimentation réseau Mise en route et essais	899.90	4	3 599.60

L'ensemble			
Luminaires de style sur candélabres -Déconnexion et dépose ancienne lanterne -Fourniture et pose et raccordement d'une lanterne de style de marque ECLATEC modèle BEAUREGARD II, source LED avec coupe flux arrière, appareillage gradable et parasurtenseur (jusqu'à 10KV) suspendue sur candélabre existant Mise en route et essais L'ensemble	719.90	14	10 078.60
Information programmation De l'allumage jusqu'à 23 h = 30 w De 23 h à 5 h = 10 w De 5 h jusqu'à l'extinction = 30 w Eco-CONTRIBUTION RECYCLAGE DEEE (lampe LED)	0,10	18	1.80
Montant total H.T.			13 680.00
Total TVA 20.00 %			2 736.00
Total TTC			16 416.00

Plan de financement :

La commune : 70 % 9 576.00 € H.T.
Le SMEG 30 % 4 104.00 € H.T.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- . D'approuver le dossier établi pour une dépense de 16 416.00 € TTC pour la rénovation de l'éclairage public.
- . De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour l'année 2022, accompagné des pièces nécessaires,
- . D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-17.
Vu la loi n°2005-781 du 13 Juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010, et particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie

Vu le projet de convention d'habilitation établi par le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD.

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Approuve le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et la commune pour la collecte et valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Autorise ainsi le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine électrique ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.

Autorise le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD.

3- Délibération pour demande de subvention pour la salle polyvalente contrat territorial :

Le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier pour la réalisation des travaux suivants :

- Construction d'une Salle Polyvalente

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, il est proposé de faire une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard au titre des Contrats Territoriaux 2022.

Description détaillée du projet

- Construction d'une Salle Polyvalente

Calendrier prévisionnel du projet

Les travaux seront réalisés en 2022

Estimation détaillée du projet

DEPENSES (HT)	TOTAL (€/HT)
TRAVAUX BATIMENT	340 000.00
IMPREVUS ET HONORAIRES	60 000.00
TOTAL DES DEPENSES	400 000.00

Plan de Financement prévisionnel

RECETTES (HT)	TOTAL (€/HT)
DETR 30%	120 000.00
Région 20%	80 000.00
Contrats Territoriaux 25 %	100 000.00
Fonds propres de la Commune 25 %	100 000.00
TOTAL (HT)	400 000.00

L'opération proposée étant cohérente avec les catégories d'opérations prioritaires définies par la Commission des Elus, Monsieur le Maire propose de la déposer dans le cadre de l'appel à projet au titre des contrats territoriaux 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote 9 voix pour et 2 abstentions (Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire et Mme BISTUE Christiane :

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve les plans de financement présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

4- Délibération pour demande de subvention pour la salle polyvalente à la Région Occitanie pour 2022 :

Description détaillée du projet :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier pour la réalisation des travaux suivants :

- Construction d'une Salle Polyvalente

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, il est proposé de faire une demande de financement auprès de la Région Occitanie.

Description détaillée du projet

- Construction d'une Salle Polyvalente

Calendrier prévisionnel du projet

Les travaux seront réalisés en 2022

Estimation détaillée du projet

<u>DEPENSES (HT)</u>	<u>TOTAL (€/HT)</u>
TRAVAUX BATIMENT	340 000.00.00
IMPREVUS ET HONORAIRES	60 000.00
TOTAL DES DEPENSES	400 000.00

Plan de Financement prévisionnel

<u>RECETTES (HT)</u>	<u>TOTAL (€/HT)</u>
DETR 30%	120 000.00
Région 20%	80 000.00
Contrats Territoriaux 25 %	100 000.00
Fonds propres de la Commune 25 %	100 000.00
TOTAL (HT)	400 000.00

L'opération proposée étant cohérente avec les catégories d'opérations prioritaires définies par la Commission des Elus, Monsieur le Maire propose de la déposer dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote 9 voix pour et 2 abstentions (Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire et Mme BISTUE Christiane :

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve les plans de financement présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie au titre du FRI 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

5- Délibération pour demande de subvention pour salle polyvalente à DETR 2022 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier pour la réalisation des travaux suivants :

- Construction d'une Salle Polyvalente

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, il est proposé de faire une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Description détaillée du projet

- Construction d'une Salle Polyvalente

Calendrier prévisionnel du projet

Les travaux seront réalisés en 2022

Estimation détaillée du projet

DEPENSES (HT)	TOTAL (€/HT)
TRAVAUX BATIMENT	340 000.00
IMPREVUS ET HONORAIRES	60 000.00
TOTAL DES DEPENSES	400 000.00

1) Plan de Financement prévisionnel

RECETTES (HT)	TOTAL (€/HT)
DETR 30%	120 000.00
Région 20%	80 000.00
Contrats Territoriaux 25 %	100 000.00
Fonds propres de la Commune 25 %	100 000.00
TOTAL (HT)	400 000.00

L'opération proposée étant cohérente avec les catégories d'opérations prioritaires définies par la Commission des Elus, Monsieur le Maire propose de la déposer dans le cadre de l'appel à projet au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2022).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote 9 voix pour et 2 abstentions (Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire et Mme BISTUE Christiane.

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve les plans de financement présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

6- Délibération pour convention pour la télétransmission et la désignation d'un prestataire pour les actes réglementaires et budgétaires :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département du Gard,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la commune de SAINT-BENEZET est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission.
- DECIDE par conséquent de choisir le dispositif DEMATIS et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 30.

M.ARNAUD Luc

Mme BRAHIMI CHARDOUNAUD Claire

Mme BISTUE Christiane

Mme DELOIN Perrine

Mme GALLOIS Diane

M.LOUBATIERE Jean-Marc

Mme MASBON Elodie

M.MOURIC Roland

M. REVOL Stéphane

Mme SOUCHON Line

M. BARON Jérôme

